

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 novembre 2023 à 20h00

Convoqué le 13 novembre 2023, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 17 octobre 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents :**

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Adeline VALOT, Ghislaine VERNET,  
et **MM.** Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Patrick MANCASSOLA,

**Absent(es) ayant voté par procuration :**

Aurélie KRUGER qui a donné pouvoir à Patrick MANCASSOLA,

**Absents :** Jean-Jacques CHASSARD, Jérémy JEANNEREY, Martial WALTER.

**Secrétaire de Séance :** Mireille CHARRIER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Autorisation au Maire pour demande de subventions pour le commerce multiservices
2. Bilan de la concertation pour les Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables
3. Location de la salle sous la salle des fêtes
4. Augmentation de la taxe d'assainissement
5. Cession des parcelles de « La bouloye Jolie » à Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA
6. Décisions modificatives budgétaires Commune et service assainissement
7. Convention cadre unique avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône
8. Questions diverses

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 octobre 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

#### **1. Autorisation au Maire pour demande de subventions pour le commerce multiservices**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2024 sur un montant prévisionnel des travaux de 221 675 € H.T.

#### **2. Lancement concertation du public pour les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- décide d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après :
- ZAE nR Photovoltaïques
  - - Centrale PV au sol
    - Parcelle cadastrée AB n°22 d'une surface de 10 ares,
    - Parcelle cadastrée AB n°165 d'une superficie de 8 ares 4 centiares,
    - Parcelle cadastrée ZB n°114 d'une superficie de 45 ares.
- PV Toitures
  - Carte du cadastre pour l'énergie photovoltaïque et thermique.
  - Parcelle cadastrée AB n°84 avec une surface utile pour la pose de panneaux photovoltaïques de 63 m².

### 3. Location de la salle sous la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide de louer la salle sous la salle des fêtes au tarif de 50 € la journée auquel se rajoute 20 euros de chauffage en période hivernale.

### 4. Augmentation tarif d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- fixe le montant semestriel de la prime d'assainissement à 11 euros,
- fixe le prix de la redevance assainissement à 1,27 euros,

### 5. Cession des parcelles de « La bouloye Jolie » à Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide de vendre les parcelles cadastrées ZC n° 89, n°91, N94 et n°96, d'une superficie totale de 2ha 47a 82 ca, à Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA, demeurant à la ferme Saint-Berthaire à Saint-Rémy-en-Comté, au prix de 7434,60 € ( sept mille quatre cent trente-quatre euros et soixante centimes),
- décide que Monsieur Karl-Friedrich GLOMBITZA remboursera la moitié des frais de géomètre soit 798 € ( sept cent quatre-vingt-dix-huit euros),
- confie au maire le soin de commanditer le notaire qui sera chargé de l'établissement de l'acte de vente correspondant,
- autorise le maire à signer tous les actes administratifs et documents divers liés à cette affaire ainsi que l'acte de vente correspondant.

### 6. Décision modificative du budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- approuve la décision modificative budgétaire n°4 du budget communal.

### 7. Convention cadre unique avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- autorise le Maire à signer la convention cadre unique du CDG 70 pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, ainsi que les documents y afférents,
- autorise le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre unique du CDG 70.

### 13. Questions diverses

Le nombre d'affouagistes 2023/2024 est arrêté au nombre de 29.

Le maire informe qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle va être mise en place et un avis du CST du Centre de Gestion de la Haute-Saône a été demandé sur la délibération à prendre lors du prochain conseil municipal.

La date des vœux du maire est fixée au 19 janvier 2024 à 18h30.

Le repas des anciens aura lieu le samedi 10 février 2024 à la salle des fêtes.

Christian PINOT et Mireille CHARRIER.